

MALGRÉ LA PROBABLE CADUCITÉ D'UN ACCORD PSE, LA DIRECTION DE MILEE VEUT ABSOLUMENT QU'IL Y EN AIT UN !

A la demande de la Direction, sauf la CGT, une majorité d'OSR (Organisations Syndicales Représentatives), avant l'audience du 23 mai prochain, est prête à signer un accord partiel, défavorable aux salariés, car inférieur à la législation du travail, dans le cadre d'un PSE qui est annulé de fait, suite à la mise en cessation de paiements de Milee.

Cet accord partiel porte sur les 3 points suivants (s'imposant soit disant au mandataire judiciaire au cas où le Tribunal de Commerce le 23 mai prochain mettrait Milee en redressement. Rappel : le président du Tribunal est souverain, c'est lui qui tranchera entre un redressement ou une liquidation judiciaire, pas la Direction) :

- Les périmètres géographiques (dans l'accord partiel, comme le souhaite le patronat, à l'agence, au lieu du bassin d'emploi comme le prévoit la loi).
- Les activités fusionnées ou non (séparées dans l'accord partiel voulu par le patronat, au lieu d'englober les Colis et la PUB en une seule entité comme le prévoit la législation du travail).
- Les critères d'ordre.

Le meilleur pour la fin, les acomptes ne seront pas payés ce mois-ci, les salaires versés en retard.

Quel intérêt de signer un accord partiel au rabais, égal ou inférieur à la législation du travail, en plus avec un risque d'annulation puisqu'il n'est pas en phase avec la cessation de paiements, à part faire plaisir à la Direction. La CGT ne comprend pas ces syndicats, si enclin à signer coûte que coûte un accord, peu importe son contenu et qu'il soit appliqué ou non !

Le meilleur pour la fin, les acomptes ne seront pas payés ce mois-ci, les salaires versés en retard. Mais au lieu de faire en visioconférence les réunions du CSE extraordinaire le 22 mai ainsi que le CSE ordinaire des 22 et 23 mai 2024, la totalité des membres du CSE sauf ceux de la CGT, ont décidé de les faire en physique à AIX EN PROVENCE, quelle honte !

DANS LA SITUATION FINANCIÈRE CATASTROPHIQUE DE MILEE, LA CGT EST FAVORABLE AUX RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE !



Contacts :

Sébastien Bernard, délégué syndical central :
07 83 86 33 08 / snbd04@gmail.com
Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ;
<https://filpac-cgt.fr/> ; Facebook « page La CGT MILEE/groupe MILEE salariés » ; la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien : <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>